GARDERIE PERISCOLAIRE
REGLEMENT INTERIEUR et ENGAGEMENT
2018-2019

L'accueil périscolaire offre aux familles, la possibilité de confier leur(s) enfant(s) au sein de l'école, avant ou après le temps scolaire proprement dit.
L'enfant sera accueilli par du personnel formé, dans des locaux où il pourra jouer, se détendre, se reposer en fonction de son rythme et de ses besoins. Les élèves du primaire auront la possibilité de faire leurs leçons sous la forme d'une 'étude accompagnée', certains jours de la semaine (un courrier précisera à la rentrée les modalités de cette étude).
Le matin, les enfants arrivant **avant 8h** peuvent *apporter un goûter*.
De même le soir, la garderie commence par *un goûter que vous devez fournir*.

▪ RESPONSABITLITE

L'animation de cette garderie est confiée à du personnel OGEC.
La gestion administrative est assurée par l'OGEC.

▪ HORAIRES

Elle est ouverte, en période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi

- ▶ Le matin de 7h30 à 8h35
- ▶ Le soir de 16h45 à **18h30 précises**

▪ FERMETURES ET RETARDS

Afin que l'accueil fonctionne dans les meilleures conditions, les horaires devront être respectés par chacun, spécialement celui de la fin de journée.

En cas de circonstance exceptionnelle, les parents qui ne pourront être présents à l'heure de la fermeture devront le signaler par tout moyen possible et indiquer le nom de la personne qui viendra chercher l'enfant, au plus tard à 18 h 30.

NOUVEAUTÉ

Un numéro portable spécial GARDERIE Ste-Anne est mis en place pour tout contact : 06.52.04.50.22. Merci de l'enregistrer dans vos contacts !

Une pénalité de **15 €** sera facturée en cas de dépassement de cet horaire.
En cas de retard non motivé, l'accueil des enfants pourra être suspendu.

Si un enfant doit quitter seul la garderie pour rentrer à la maison, une autorisation écrite des parents est nécessaire au préalable.

✂----------

« ENGAGEMENT DES PARENTS » au verso

…

- **ENFANTS ADMIS**

Sont admis les enfants scolarisés dans l'établissement. Les enfants malades ne sont pas acceptés.

- **FACTURATION et TARIFS**

Les services de cet accueil périscolaire font l'objet d'une facturation mensuelle. Les règlements sont à adresser à l'école à l'ordre de l'OGEC garderie.
Tout retard de paiement pourra entraîner l'exclusion du ou des enfants.

Il est prévu deux types de tarifs :
- un tarif : à la demi-heure :
  le matin : ① 7h30 à 8h00 ② 8h00 à 8h35
  le soir : ① 16h45 à 17h15 ② 17h15 à 17h45 ③ 17h45 à 18h30
- un forfait appliqué à partir de 48 €.

Il est précisé que toute demi-heure commencée est due.

TABLEAU RECAPITULATIF DES TARIFS au 03/09/2018 :

Tarifs inchangés

	Pour le 1er enfant	A partir du 2ème enfant
Tarif à la ½ heure	**1,70 €**	**1,45 €**
Forfait	**48 €**	**38 €**

- **INSCRIPTIONS**

Les parents sont tenus de remplir et de retourner le coupon d'engagement ci-dessous. Les enfants ne seront accueillis que si cette formalité est effectuée.
Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez contacter Monsieur GOURAUD, chef d'établissement.

-L'OGEC-

✂---------- **Coupon à retourner à la rentrée.**

ENGAGEMENT DES PARENTS :

Je soussigné(e) : _____

- demande l'inscription, à la garderie périscolaire, de mon ou mes enfants :
- Nom, Prénom _____ Classe : _____
- Nom, Prénom _____ Classe : _____
- Nom, Prénom _____ Classe : _____

- déclare avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

A_____ , le _____ Signature(s) :